



## Communiqué de presse

18 février 2014

---

Contact Presse  
Alexandra DEFRESNE  
Tél : 01.43.57.16.16

Fédération des Conseils  
de Parents d'Elèves  
des Ecoles Publiques

108-110 Av. Ledru-Rollin  
75544 PARIS Cedex 11  
Tél : 01.43.57.16.16

e-mail :  
[fcpecom@fcpe.asso.fr](mailto:fcpecom@fcpe.asso.fr)  
Site : [www.fcpe.asso.fr](http://www.fcpe.asso.fr)

### Le restaurant scolaire ne doit fermer ses portes à aucun élève !

Pour la FCPE, l'accès à la restauration scolaire doit être accordé à tous les élèves, contrairement à ce qu'a déclaré, Marie-Arlette Carlotti, ministre déléguée chargée de la lutte contre l'exclusion.

Les différents jugements rendus ces dernières années par les tribunaux administratifs et le conseil d'Etat montrent bien que si la restauration scolaire est un service facultatif, il doit être rendu à tous les usagers qui en font la demande dès lors que ce service est proposé dans une commune.

L'alimentation est un enjeu majeur de santé publique et la qualité de la pause méridienne contribue au bien-être des enfants à l'Ecole. Pour que tous les enfants, de la maternelle au lycée, puissent bénéficier chaque jour d'un repas complet, varié et équilibré, il est indispensable de mettre fin une bonne fois pour toute aux critères discriminants encore en application dans certaines communes.

En outre, la FCPE demande à ce que les collectivités s'engagent à mettre en place des tarifs adaptés aux ressources des familles et à leur faire payer uniquement les repas consommés, en abandonnant les systèmes de forfaits.

La FCPE soutient que dans un pays où la priorité nationale est donnée à l'éducation et à la jeunesse, il y a tout simplement des choix politiques qui s'imposent !